

**Venue du candidat aux guichets du secteur:**

- premier contrôle de la recevabilité
- délivrance des formulaires *ad hoc* et informations sur la documentation à produire et l'émolument à payer
- inscription selon l'article 11, alinéa 1 lettre g du règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise (RNat) au test de validation des connaissances d'histoire, de géographie et des institutions suisses et genevoises

Une fois le dossier complet: dépôt formel de la demande de naturalisation ordinaire à nos guichets et vérification de la recevabilité

